DEMANDE D'ACCORD TECHNIQUE

(à remettre UN MOIS avant le début des travaux)

BENEFICIAIRE	DEMANDEUR
Nom : _____	Nom : _____
Adresse : _____	Adresse : _____
_____	_____
Tel : _____	Tel : _____

Nom du responsable du chantier : _____

Numéro de téléphone : _____

LIEU DES TRAVAUX (1)

RD : _____ ❑ Hors agglo ❑ En agglo

Commune : _____ Lieu dit : _____

Rue : _____ Durée des travaux : _____

Période d'exécution des travaux : _____

Joindre OBLIGATOIREMENT les plans nécessaires présentant clairement l'emplacement des travaux envisagés

OBJET DE LA DEMANDE (1)

1- OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

❑ Sur trottoir
❑ Sur accotement
❑ Sur chaussée

dépôt de matériaux : OUI ❑ NON ❑
stationnement véhicule : OUI ❑ NON ❑
❑ échelle ❑ échafaudage

2- ACCES

❑ Avec aqueduc ❑ Sans aqueduc

3- ALIGNEMENT

Préciser la nature de la clôture : _____

❑ Avec accès ❑ Sans accès ❑ Plantation

4- TRANCHEE POUR BRANCHEMENT

❑ Eaux usées ❑ Eau potable ❑ Eaux pluviales
❑ Electricité / Gaz ❑ France Télecom ❑ Autres : _____

❑ Tranchée transversale ❑ Tranchée longitudinale ❑ Fonçage
❑ Sous chaussée ❑ Sous accotement ❑ Sous trottoir

Autre (à préciser) : _____

5- AUTRES TRAVAUX

❑ Saillies ❑ Devanture ❑ Balcon ❑ Trottoir ❑ Enseigne ❑ Auvent

Renseignements complémentaires concernant la nature des travaux : _____

_____

_____

NECESSITE D'UNE REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION : OUI ❑ NON ❑

Si oui, veuillez préciser :

❑ Circulation alternée : par feux tricolores ❑ manuellement ❑
❑ Déviation par la route _____
❑ Autre (à préciser) : _____

A _____ Signature du demandeur,

Le _____

(1) Cocher la ou les cases concernées

AVIS DU MAIRE

❑ Favorable

❑ Défavorable (joindre une note exposant les réserves)

A _____

Le _____

Cachet et signature

l'ain
Conseil général

TRES IMPORTANT

Il est indispensable de :

- ✓ mentionner la période d'exécution des travaux ainsi que leur durée, et de déposer la demande en mairie pour avis du Maire ;

- ✓ Joindre obligatoirement à cette demande **un plan de situation au 1/2000 ou 1/5000** ainsi qu'un **plan précis des travaux au 1/500**

L'entreprise devra déposer sa demande au moins **1 mois** avant le début des travaux projetés, le Maire l'adressera ensuite, avec son avis, à l'agence routière et technique territorialement compétente précisée ci-dessous :

Agence routière et technique Bas-Bugey
ZA en Penaye
BP 144
01306 BELLEY CEDEX
Tél : 07 79 42 28 10
Fax : 04 79 81 14 04

Agence routière et technique Bellegarde-Pays de Gex
483, rue de Gex-la-Ville
BP 408
01174 GEX CEDEX
Tél : 04 50 28 35 00
Fax : 04 50 41 93 75

Agence routière et technique Bresse-Revermont
45, avenue Alsace-Lorraine
CS 10114
01003 BOURG EN BRESSE CEDEX
(les bureaux sont situés au 21 rue Bourgmayer à Bourg-en-Bresse)
Tél : 04 74 47 99 10
Fax : 04 74 47 99 29

Agence routière et technique Dombes-Plaine de l'Ain
285, RD 61a
01123 MONTLUEL CEDEX
Tél : 04 37 85 83 90
Fax : 04 72 25 94 47

Agence routière et technique Haut-Bugey
115, avenue du Québec
01460 MONTREAL LA CLUSE
Tél : 04 74 76 02 66
Fax : 04 74 76 70 19

Agence routière et technique Val de Saône-Bresse
25, route des Combes
01290 LAIZ
Tél : 03 85 23 87 80
Fax : 03 85 31 82 95

Exceptionnellement et uniquement pour des raisons justifiées, ce délai pourra être réduit.

En deçà de 10 jours, le dossier ne sera pas traité et sera retourné au bénéficiaire. Il en sera de même pour tout dossier incomplet.

"Le bénéficiaire" est la personne ou le service public propriétaire de l'ouvrage concerné. Ce n'est jamais l'entreprise qui réalise les travaux (sauf s'il s'agit uniquement d'une demande d'arrêté de circulation sans travaux sur le domaine Public.)

"Le demandeur" : C'est en général l'entreprise qui réalise le chantier. Celle-ci peut déposer la demande au nom du bénéficiaire, mais la réponse sera toujours à ce dernier.

l'ain
Conseil général